COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal du 6 juillet 2026

Présents : BAUDURET Cloé, CRETIN Christian, VETTORELLO Sophie, MENIGOZ Mathieu, BOURDICHON Mathilde, ARBEZ André, ROB Manon, BRETON Nicolas, PROST Julien, GENESTE DECONFIN Zélie, BRUILLOT Maxime, EPAILLY Stéphane, ARROYO Gema.

Absents excusés : FRANCOIS Marine, GREMION Karine (pouvoir à Cloé BAUDURET)

M. BRETON Nicolas a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du PV précédent
- ✓ Compte-rendu des commissions
- ✓ Présentation d'un projet par l'Auberge du GROMINET
- ✓ Modification des statuts de la CC Grandvallière : composition du bureau
- ✓ Convention de mandat avec l'ONF pour la facturation des recettes des ventes de bois
- ✓ Attribution des devis pour la création de l'aire de jeux.
- ✓ Attribution des devis pour le remplacement chaudière 22 rue des Saillards.
- ✓ Devis de bornage de la parcelle ZI 2 et tarif de la vente des parcelles ZI 1 et ZI 2.
- ✓ Demande de subvention de l'US Chaux des Prés
- ✓ Questions diverses

1.Projet de l'auberge du Grominet

Mme Marina FLAVIGNY souhaite développer une activité d'épicerie au sous-sol du restaurant et sollicite une aide communale.

Plusieurs possibilités sont évoquées : aide financière directe, achat de matériel qui reste propriété communale. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de soutenir les commerces locaux pour dynamiser le village.

Le loyer modéré de 1000 € pour le restaurant, l'appartement et la future épicerie a également été souligné comme une forme de soutien déjà existante.

La question de la visibilité de la future épicerie est soulevée, l'emplacement n'étant pas directement visible de la route. L'importance d'une signalétique efficace a été reconnue comme un facteur clé de succès.

Le conseil a décidé de ne pas prendre de décision immédiate. La période estivale sera mise à profit pour approfondir la réflexion sur les modalités de soutien.

2. Modifications des statuts de la CC La Grandvallière

- ✓ Modification des statuts de la Comcom : le conseil a été sollicité pour délibérer sur une modification des statuts, qui vise à augmenter le nombre de membres du bureau pour permettre à chaque maire des communes membres d'y siéger, assurant ainsi une représentativité complète. Adopté (1 abstention).

- ✓ Changement de siège du syndicat gestion du lac d'Ilay : ce point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande du Maire (adopté à l'unanimité). Il concerne le transfert du siège social du syndicat de gestion du lac d'Ilay à la mairie de Chaux Du Dombief pour faciliter les démarches administratives. Adopté à l'unanimité.

3. Convention avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le conseil doit se prononcer sur le renouvellement de la convention de mandat avec l'ONF pour la facturation des recettes des ventes de bois. Ce système, déjà en place et fonctionnant bien, est proposé à la reconduction suite au passage à la facturation électronique. Le service est gratuit pour la commune. Adopté à l'unanimité.

4. Projet d'aménagement de l'aire de jeu

Le Maire a informé le conseil que la demande de subvention DETR a été validée par la sous-préfecture à hauteur de 11 960 €, soit 30% du montant total. En revanche, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a refusé sa participation, jugeant le projet "trop scolaire". Une tentative de demande auprès de la MSA sera effectuée, bien que les chances de succès soient jugées faibles.

Le Conseil a ensuite voté l'attribution des marchés :

- Fourniture et pose des jeux **:** La discussion a confirmé le choix de la société Extébois, qui propose une nouvelle structure pour les 3-12 ans et la restauration gratuite des jeux existants. Adopté (1 abstention).
- Création d'une zone d'ombrage **:** Pour compléter l'aménagement, le conseil valide le devis de 549,60 € TTC pour la fourniture de deux arbres auprès de Rebouillat. Adopté à l'unanimité.
- Travaux de terrassement **:** Deux devis quasi-équivalents sont en concurrence : celui de Lançon (entreprise locale, 6900 € HT) et celui de Goyard (plus grande entreprise, 6652 € HT). Le principal point de divergence concernait les délais d'intervention. Le conseil attribue le marché des travaux de terrassement à l'entreprise LANCON pour un montant de 6 900 € HT, ce pour faire travailler différentes entreprises au sein de la commune. Adopté(1 contre et 1 abstention).

5. Remplacement de la chaudière du 22 rue des Saillards

Le conseil a formalisé l'attribution de deux marchés liés au remplacement de la chaudière de ce bâtiment communal. Le Maire a précisé que l'attribution se faisait sans la certitude d'obtenir la subvention, mais que les travaux étaient urgents.

Le conseil attribue le marché du remplacement de la chaudière à l'entreprise Paget Confort pour un montant de 37 984,43 € HT. - Adopté (1 abstention).

Le conseil attribue le marché de la démolition de la dalle à l'entreprise Gini pour un montant de 2 500 € HT. **-** Vote : Adopté à l'unanimité.

6. Projet d'exploitation de poules pondeuses bio : vente parcelles ZI 1 et ZI 2

Mme Sonia Carrey a présenté l'évolution de son projet d'installation : l'augmentation du nombre de poules (600 à 1300) est nécessaire pour assurer la viabilité économique de son projet et lui permettre de se verser un SMIC, condition pour l'obtention de la dotation jeune agriculteur. Le projet s'articule autour de trois poulaillers mobiles (deux de 80 m² et un de 60 m²) sur la parcelle ZI 2, avec un système de rotation pour préserver les sols et une gestion du fumier externalisée.

La discussion a rapidement porté sur les craintes des riverains, notamment en termes de nuisances sonores et olfactives.

Le cœur du débat a concerné la demande de Mme Sonia Carrey d'acheter les parcelles communales (ZI 2 et ZI1) plutôt que de les louer, afin de sécuriser son investissement. Plusieurs conseillers ont estimé qu'il était important de soutenir l'installation d'une jeune agricultrice et que la vente offrait la sécurité nécessaire au lancement de l'entreprise. Par contre, la location permettrait à la commune de garder la maîtrise du foncier et d'inclure des clauses pour limiter d'éventuelles extensions futures

Le prix de vente de la parcelle ZI 2 a été discuté. Le prix de référence de la SAFER (2020 €/ha) a été évoqué. Un débat a eu lieu sur le fait de faire payer ou non les frais de bornage (1600 €) à l'acheteuse. La majorité s'est finalement prononcée pour un prix de 2020 €/ha pour la parcelle (1,1 ha), la commune prenant en charge les frais de bornage, dans un esprit de soutien au projet.

- Le conseil valide le principe de la vente de la parcelle ZI 2 à Mme Sonia Carrey pour son projet d'installation, fixe le prix de vente de celle-ci à un montant de

2 020 € /ha, et décide que les frais de bornage de 1 600 € seront à la charge de la commune. : Adopté (6 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions).

- Le conseil décide de reporter la décision concernant la vente ou la location de la seconde parcelle (ZI1) au prochain conseil car des incertitudes demeurent sur cette parcelle (présence de réseaux, bois à exploiter). Une réflexion plus approfondie est nécessaire.

7. Demande de subvention de l'association US Chaux Des Prés

Le conseil a examiné une demande de subvention de fonctionnement de cette association. Le Maire a rappelé la politique de la commune, qui ne verse plus de subventions de fonctionnement aux associations (même locales) mais privilégie un soutien sur projet ou une aide matérielle (prêt de salles, de matériel).

Le conseil refuse la demande de subvention de fonctionnement mais propose à l'association une aide matérielle si besoin (prêt de salle, de chapiteau, etc.) Adopté (1 abstention).

8. Questions diverses

- Avenir du bureau de poste : Le Maire a informé le conseil d'une décision imposée par La Poste : la fermeture du bureau de poste communal, jugé non rentable. En alternative, un "relais poste commerçant" sera mis en place à l'auberge du village à partir du 31 octobre. Ce relais offrira des services similaires (envoi/réception de colis, vente de timbres), avec une limitation sur les retraits d'espèces (150 €/semaine contre 300 € actuellement). La gérante de l'auberge a accepté et percevra une indemnité mensuelle de 300 €. Il s'agit d'une information, aucune décision n'est requise du conseil.
- Autorisation d'installation d'une climatisation : Mme Sindy Mocquery esthéticienne locataire d'un local communal, a demandé l'autorisation d'installer un système de climatisation à ses frais. Le conseil a donné son accord, en précisant que l'unité extérieure devait être installée sur la façade arrière pour préserver l'esthétique du bâtiment. Adopté (1 abstention).
- Réparation des cloches de l'église : Le Maire a présenté deux devis de l'entreprise Prêtre pour la remise en état des cloches de l'église, dont les sonneries sont défaillantes. Les deux interventions (remplacement d'un marteau et réparation mécanique d'un joug) sont jugées nécessaires. Le conseil valide les deux devis de l'entreprise Prêtre pour la réparation des cloches, pour un montant total d'environ 2 700 € TTC. - Adopté (2 abstentions).
- Organisation du feu d'artifice du 14 juillet : forte incertitude quant à son maintien en raison des risques d'incendie liés à la sécheresse. Aucune décision n'a été prise, le conseil restant en attente des directives préfectorales.
- Date du prochain conseil : La date du prochain conseil municipal a été fixée au 25 août.